

## Conseil Municipal du 26 Août 2025

### Procès-Verbal

**Etaient présents** : Mmes Esther BLANCHARD, Marie-Ange LELLI, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, David RAULET, Franck REYNAUD

**Etaient absents excusés** : Mme Anne-Sophie ANCHIER (Pouvoir à David RAULET) Daniel VERNOL (Pouvoir à Georges ANTONY), Stéphan VERON (Pouvoir à Georges ANTONY).

**Etaient absents** : Mmes Marie-Andrée ESTRADE et Clémence VIEU ARNAL.

**Secrétaire de séance** : Marie-Ange LELLI.

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'ordre du jour.

Le Maire ouvre la séance et introduit la première question.

#### 1°) Modification du plan de financement de « l'extension de la salle polyvalente » :

Le Maire donne un bref résumé de la visite de Monsieur le Sous-Préfet le mardi 5 août au cours de laquelle il a confirmé l'accord d'une subvention équivalant à 30% du montant du projet. Sur cette base, un plan de financement est remis aux participants ; il prend en compte les critères retenus par chaque organismes financeurs. Ainsi fait, le coût total de la réalisation est de : 137 894 €. Son financement se décompose de la façon suivante :

30% Etat (DETER) : 42 000 €

29% Région : 40 000 €

20% département : 27 580 €

Autofinancement : 28 320 €

Après avoir examiné ce plan de financement, le Conseil délibère et l'adopte à l'unanimité. Il donne pouvoir au Maire pour poursuivre les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

#### 2°) Modification de la délibération « Achat de parcelle LASCOMBES » :

Concernant l'achat de terrain jouxtant la zone de l'Escrinet (parcelles B 856,858 et 670), le Maire fait part au Conseil du souhait émis par Madame Danièle LASCOMBE de revoir le prix retenu initialement et propose un prix forfaitaire de 5000 euros. Elle fait ce choix en tenant compte de la destination que le Conseil envisage pour cet espace. Dans un échange très simple et unanime, chacun exprime sa gratitude à Madame LASCOMBE et souhaite inscrire son nom sur une prochaine réalisation, dédiée à la donatrice.

Cette décision annule et remplace la délibération du 5 mars 2024.

3°) Extension du réseau d'eau du secteur « Les Gras » ;

Le Maire expose la nécessité de prolonger la canalisation du secteur des Gras pour alimenter les deux habitations du lieu-dit « Les Bauchères ». A cet effet, plusieurs devis ont été demandés ; celui retenu par la Commission de l'eau est « NURY TP » pour un montant de 11 400 €uros. Une participation de la CCBA à hauteur de 50% sera demandée.

Après avoir évoqué la nécessité de ces travaux, le Conseil approuve à l'unanimité sa réalisation immédiate.

4°) Point sur la rentrée scolaire :

Le Maire évoque, avec les représentant du Conseil au RPI, la préparation de la prochaine rentrée. Le mode de fonctionnement reste le même ainsi que la répartition des classes. Les travaux demandés par Madame la directrice ont été exécutés, à savoir : le tableau mural, le rétroprojecteur et complément d'éclairage.

La cantine sera assurée par Perrine et Mélanie. Les tarifs des repas sont semble-t-il inchangés.

5°) Questions diverses :

5-1°) Suppression de la Régie Bibliothèque :

Suite à l'avis favorable reçu de la Direction du Trésor Public, il y a lieu de supprimer le compte Régie Bibliothèque, cette décision n'appelant aucune réserve particulière. Du fait de la mise en place du réseau de fonctionnement avec la Médiathèque, le Maire propose de valider cette opération. Avis favorable à l'unanimité.

5-2°) Logement de la Cure :

Les problèmes d'humidité et d'isolation signalés dans les deux logements sont récurrents ; il y a lieu de traiter ces problèmes rapidement.

Pour les autres questions diverses, il est convenu qu'elles seront abordées lors de la prochaine réunion mensuelle qui aura lieu le mardi 2 septembre à 19h30.

La séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,

Marie-Anne LELLI.

Le Maire,

Georges ANTONY.

